



DEJEPS Badminton

Entraîneur

Perfectionnement sportif

 Site de Voiron

Le **CREPS RHÔNE ALPES** en partenariat avec la **Ligue RHÔNE ALPES de Badminton** organise une nouvelle session du DEJEPS Badminton.



Devenez entraîneur de badminton et agent de développement au sein de votre discipline ! Le diplôme du DEJEPS vise à former des techniciens «expert de leur pratique», ayant les compétences pour encadrer des publics sur des tâches d'initiation, de perfectionnement sportif, d'entraînement, et de formation de cadres.

Cette qualification vise également à développer des compétences « d'agent de développement » du badminton dans les territoires. Les connaissances relatives aux milieux et aux différentes pratiques doivent lui permettre d'être capable de développer des projets que ce soit dans une structure associative ou privée ou auprès d'une collectivité territoriale.

Le métier


Le titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « badminton » confère à son titulaire les compétences pour les missions suivantes :

- Exercer des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique.
- Concevoir des programmes de perfectionnement en badminton
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en badminton
- Conduire une démarche de perfectionnement, conduire des actions de formation de cadres du

badminton.

Liens utiles:

 [Fiche RNCP](#)

 [Arrêté du 01er juillet 2008](#)

En situation en handicap:

 [situation-handicap](#)



1. LES OBJECTIFS

La formation vise à développer les compétences nécessaires à la réussite des certifications :

- Être capable de concevoir un projet d'action
- Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en badminton
- Être capable d'encadrer le badminton en sécurité

Ces compétences sont réparties dans 4 unités capitalisables, décrites ci-après dans la rubrique "5. LES MODALITES DE LA FORMATION"

2. LES PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique.
- Être titulaire de l'AFPS ou de la « prévention et secours civiques de niveau 1 » PSC1 ou son équivalent.
- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire :

- Être capable de justifier d'une pratique compétitive de premier classement fédéral minimum
- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquants de badminton pendant deux saisons sportives au minimum.

Il est procédé à la vérification des exigences préalables au moyen :

- d'une attestation de classement de premier niveau fédéral, délivrée par le directeur technique national du badminton ;
- d'une attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant de badminton dans tout type de structure pendant deux saisons sportives au minimum, délivrée par le responsable de la ou des structures.

Sont dispensés de la vérification des exigences préalables, les candidats titulaires :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option badminton ;
- certificat de qualification professionnelle "animateur de badminton" ;
- moniteur badminton délivré par la Fédération française de badminton ;
- entraîneur badminton (DEB) délivré par la Fédération française de badminton ;
- initiateur jeune délivré par la Fédération française de badminton.

Pour entrer en formation, le candidat devra s'inscrire en ligne et compléter son dossier notamment en fournissant toutes les pièces demandées.

Matériel obligatoire pour la formation :

Liste de matériel

Cette liste n'est pas exhaustive.

Une liste plus précise sera communiquée selon les modules en début de formation.

Si vous ne disposez pas de matériel, attendez l'entrée en formation afin de vous faire conseiller.

3. LES TESTS D'EXIGENCES PREALABLES

Pas de test d'exigences préalables (TEP).

Seules des épreuves de sélection sont organisées

4. LES EPREUVES DE SELECTION

Pour entrer en formation, le candidat doit effectuer une épreuve de sélection:

- épreuve écrite (1h30) portant sur la connaissance de l'activité et sur la connaissance du milieu associatif
- épreuve d'entretien de motivation (30')

Le jury évaluera :

- L'implication du candidat dans la discipline
- L'importance et l'origine de sa motivation à entrer en formation
- L'adéquation du projet professionnel à la formation envisagée
- Le financement prévu ou déjà accordé pour la formation du candidat
- La disponibilité du candidat pour suivre la formation

5. LES MODALITES DE LA FORMATION

Durée et lieux :

La formation est organisée sur 12 mois en ALTERNANCE entre le centre de formation (Creps de Voiron ; Ligue AURA Badminton) et la structure d'accueil (club, comité).

Elle comprend également une partie de formation à distance.

700 heures en centre

500 heures en structure d'alternance

Soit un total de 1200h pour un parcours complet.

Contenu :

4 Unités Capitalisables :

UC transversales à tous les DEJEPS

- UC1 et 2 : concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC spécifiques de la mention Badminton

- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement sportif en badminton.
- UC4 : encadrer le badminton en sécurité.

*Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et **il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres. Une fois validée, cette unité de compétence est définitivement acquise. En cas de « redoublement » au sein du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes ou dans un autre centre de formation en France, le candidat n'aura pas à repasser cette UC.***

Le candidat pourra ainsi inscrire son parcours de formation sur plusieurs années, s'il le souhaite, à condition de s'inscrire chaque année dans le dispositif proposé.

L'alternance :

Le stagiaire devra rechercher une structure pour effectuer ses heures d'alternance.

le tuteur en structure doit être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 5 dans le champ du badminton et justifier d'au moins deux années d'expérience d'encadrement sportif en badminton au cours des cinq dernières années.

Dispenses et allègements :

Des équivalences ou des allègements de formation peuvent être accordés, lors du positionnement, en fonction du profil du candidat et de ses acquis antérieurs.

Les UC 1-2 dites transversales sont communes à tous les DEJEPS. Lorsqu'un candidat a validé ces UC 1-2, il n'aura pas à les repasser, s'il souhaite passer un autre DEJEPS dans une autre spécialité sportive.

6. LE RUBAN PEDAGOGIQUE

 Calendrier 2023-2024

Contenu de la formation :

4 Unités de Compétence :

- UC1 : concevoir des programmes de perfectionnement en Badminton.
- UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en Badminton.
- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en Badminton ; conduire des actions de formation.
- UC4 : encadrer le Badminton en sécurité.

Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres.

Contenu de l'UC1 :

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

Contenu de l'UC2 :

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

Contenu de l'UC3 :

- Conduire une démarche d'enseignement en badminton
- Conduire une démarche d'entraînement en badminton
- Conduire des actions de formation en badminton

Contenu de l'UC4 :

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en badminton
- Adapter sa posture pédagogique
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en badminton
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en badminton tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

7. INFORMATIONS TARIFAIRES

Frais pédagogiques : contacter par mail la référente administrative du département des formations pour demander un devis.

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

Frais pédagogiques : 11.20 € de l'heure soit un coût maximal pour le dispositif de 7840 €*

*Le coût réel dépendra du Plan Individuel de Formation établi à la suite du positionnement du candidat.

Frais annexes administratifs :

Aux frais pédagogiques s'ajoutent certains frais annexes administratifs :

Frais d'inscription : **30 €**

Matériel spécifique à prévoir :

La formation au DEJEPS Badminton nécessite de disposer de matériel spécifique, une liste est disponible dans la rubrique "2. LES PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION".

8. LES MOYENS ET MODALITES PEDAGOGIQUES

Les moyens :

Le CREPS, site de Voiron dispose de:

• **Ressources communes :**

- Des salles de cours d'une capacité de 15 à 50 places toutes équipées de vidéoprojecteurs fixes et d'un accès wifi ;
- Une plateforme Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF) d'enseignement à distance (FOAD) permettant de suivre la formation en situation synchrone et/ou asynchrone en fonction des besoins ;

• **Ressources dédiées à la discipline :**

- Le site du CREPS de Voiron ne possède pas d'infrastructures sportives mais loue auprès des partenaires celles qui sont nécessaires pour la mise en place des actions de formations. C'est le cas notamment du gymnase Everest adapté à la pratique du badminton est présent sur le Campus de la Brunerie.

Les modalités :

Alternance en centre et en structure :

La formation étant construite sur le principe de l'alternance, elle utilise des situations concrètes de travail. Un soutien individualisé par le biais d'un suivi pédagogique (personne de l'équipe pédagogique et/ou tuteur) ainsi qu'un tutorat en entreprise sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

La mise en œuvre de la formation des UC 1-2 s'articule autour de :

- Séquences de méthodologie de projet (démarches et outils)
- Séquences théoriques et pratiques de management
- Séquences théoriques et pratiques orientées vers la professionnalisation (Organisation du sport, Fonctionnement des associations, droit du travail, Responsabilités, etc...)
- Séquences d'accompagnement du stagiaire dans la conception et la mise en œuvre de leur projet UC1-2.

La mise en œuvre de la formation des UC 3-4 s'articule autour de :

- Séquences théoriques et pratiques en salle sur les connaissances fondamentales liées à l'encadrement, la formation, l'entraînement, l'analyse vidéo, la formation des cadres dans le domaine du badminton.
- Séquences théoriques et pratiques sur le terrain :
 - Animation pédagogique
 - Entraînement
 - Formation des cadres

Les démarches pédagogiques pour adultes utilisées, très orientées vers l'opérationnel, permettent

à tous les stagiaires, quel que soit leur parcours académique, de s'inscrire dans le cursus de formation.

9. LE POSITIONNEMENT

A l'issue de la réussite aux tests d'entrée, le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé.

Il consiste à prendre en compte les acquis et expériences du stagiaire afin d'élaborer le plan individuel de formation (PIF) et le contrat de formation.

L'allègement ne dispense pas des épreuves certificatives des UC concernées, contrairement à la dispense d'une UC, qui elle, est fixée par les textes réglementaires.

Le positionnement se déroule sur site, à l'occasion d'un entretien après :

- Présentation de l'établissement de formation et de l'équipe pédagogique ;
- Informations sur le déroulé et les contenus de la formation ;
- Informations sur les modalités de certifications ;
- Informations sur le stage en structure professionnelle afin de permettre au stagiaire de rechercher sa ou ses structure(s) d'accueil et leur(s) tuteur(s).

Sa durée est d'une journée.

10. LES MODALITES D'EVALUATION

Contenus et séquences de formation :

Les 4 Unités Capitalisables (UC) de la formation au DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif », mention « Badminton » sont sanctionnées au travers d'épreuves certificatives. Elles permettent de vérifier l'acquisition des compétences attendues en fin de formation.

Les modalités d'évaluation :

Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique (VEPMS) :

épreuve de pédagogie de 20 minutes suivie d'un entretien de 10 minutes.

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle sont vérifiées et attestées par

l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11 du code du sport, au moyen de la mise en place d'une séance d'apprentissage en badminton d'une durée de vingt minutes maximum suivie d'un entretien de dix minutes maximum portant sur les aspects sécuritaires.

Une fois la VEPMSA obtenue, le stagiaire peut demander l'obtention de sa carte professionnelle en tant que stagiaire de la formation auprès du site EAPS et encadrer de façon autonome en structure sous la responsabilité d'un tuteur.

Epreuve certificative des UC1 et UC2 :

production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en badminton suivie d'une soutenance orale de 20' mn et d'un entretien de 40' mn.

Epreuves certificatives des UC3 et UC4 :

- Un dossier écrit personnel de 30 pages relatant un plan d'entraînement et un plan d'enseignement en badminton
- Une mise en situation professionnelle composée d'une conduite de séance en sécurité issue du plan d'entraînement ou d'enseignement en badminton susmentionné .
- Un entretien portant sur la mise en œuvre pédagogique et sécuritaire de la séance encadrée et les plans d'entraînement et d'enseignement figurant dans le document susmentionné.
- Un dossier relatant une expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de situations formatives en badminton relatives à l'encadrement sportif ou de la fonction d'officiel technique en lien à l'encadrement sportif, suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.

Chaque UC est certifiée indépendamment l'une de l'autre.

11. QUALIFICATION DES FORMATEURS

Tous les intervenants sont des cadres d'état du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations, des experts professionnels diplômés dans la spécialité concernée par les enseignements.

L'équipe pédagogique est constituée d'experts dans leur spécialité ou dans les domaines transversaux dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leurs diplômes. Ils sont issus de différents cadres d'emploi public ou privé (entraîneurs de haut-niveau, cadres d'état technique et pédagogiques du ministère des sports, cadres techniques fédéraux, collectivités, éducateurs sportifs professionnels, fonctionnaires de différents ministères, responsables associatifs ...).

12. ACCESSIBILITE

Site de Voiron :

Le bâtiment est récent (2020) et toutes les prestations offertes dans l'établissement sont accessibles aux personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci.

L'accueil est situé au 2ème étage et l'ascenseur est réservé aux détenteurs d'une carte. Veuillez sonner pour informer de votre présence.

Pour votre formation :

Selon la nature de votre handicap (moteur, sensoriel, psychique, mental, maladie invalidante ...), vous pouvez accéder aux formations que propose que le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc . Voiron . Lyon dans la mesure où le métier choisi est compatible avec celui-ci.

Ce dispositif juridique trouve son fondement dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Des restrictions aux conditions d'exercices professionnels peuvent être apportées par la Direction Académique de la Jeunesse et des Sports si la sécurité des usagers ne peut être garantie par le titulaire du diplôme acquis.

Attention : certaines formations nécessitent des déplacements dans des lieux difficiles d'accès où les conditions physiques des stagiaires doivent être optimales afin de ne pas mettre en danger le groupe et le public accueilli. Le coordonnateur de la formation pourra vous renseigner.

Vous pouvez également contacter la référente **handicap** du site de Voiron
qui vous accompagnera dans vos démarches.

Marion ZACCHARIE | 06 40 52 82 41

marion.zaccharie@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Infos supplémentaires [🔗 situation-handicap](#)

13. RESULTATS ET ENQUÊTES

Résultats 2019-2020

Taux de réussite : **100 %**. Calculé sur les personnes s'étant présentées à l'ensemble des certifications.

Note de satisfaction : **8 / 10**

Taux d'abandon et d'absence aux certifications : **36.36 %** (4/11)

Taux d'insertion : **100%** des diplômés de la session 2019-2020 ayant répondu à l'enquête ont trouvé un travail en lien avec leur formation, immédiatement après celle-ci

Résultats 2020-2021

Taux de réussite : **75 %**. Calculé sur les personnes s'étant présentées à l'ensemble des certifications.

Note de satisfaction : **9 / 10**

Taux d'abandon et d'absence aux certifications : **7.69 %** (1/13)

Taux d'insertion à 6 mois : **100%** des diplômés de la session 2020-2021 ayant répondu à l'enquête (3 réponses) ont trouvé un travail en lien avec leur formation, immédiatement après celle-ci.

Résultats 2021-2022 : 10 stagiaires

Taux de réussite : **100 %**. Calculé sur les personnes s'étant présentées à l'ensemble des certifications (**9/9**).

Note de satisfaction : **8 / 10**. Calculé sur les personnes ayant répondu à l'enquête (**5/10**)

Taux d'abandon et d'absence aux certifications : **10%** (1/10)

Taux d'insertion à 6 mois : **100%** des diplômés de la session 2021-2022 ayant répondu à l'enquête (6/6) ont trouvé un travail en lien avec leur formation dans les moins de 3 mois.

14. LEGISLATION

 [Fiche RNCP](#)

 [Arrêté du 1er juillet 2008](#)

15. DIVERS

 [Calendrier 2022-2023](#)



DATES CLÉS

- **Date limite d'inscription le :**
07 mai 2023
- **Test /TEP :** 07 juin 2023
- **Positionnement :** 08 juin 2023
- **Début Formation :** 26 juin 2023
- **Fin de formation :** 07 juin 2024



FINANCEMENT

- ✓ AFDAS
- ✓ Auto-Financement
- ✓ CPF de Transition
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- ✓ Programme Régional de Formation (PRF) - Qualif Pro


Frais d'inscription : **30 €**

Frais pédagogiques : 11.20 € de l'heure soit un coût maximal pour le dispositif de **7840 €**

Le coût réel dépendra du Plan Individuel de Formation établi à la suite du positionnement du candidat.

(1200h)

Formation ouverte pour un minimum de **8** stagiaires

Selon votre statut, vous pourriez prétendre à des possibilités de financement ( voir onglet financement).





Site de Voiron

Campus de la Brunerie -
Bâtiment Inolab Formation -
Etage 2 - 180 Boulevard de
Charavines - 38500 Voiron

SECRÉTARIAT

Elodie BONNARD

 04 28 70 21 25

 elodie.bonnard@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr